

**MAIRIE**  
DE  
**SAUSHEIM**



ACG/SB

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM  
SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2018 A 19 H 30**

Présents : Daniel BUX, Guy OMEYER, Chantal BRUN, Jean-Pierre BARI, Michèle DUDA, Pierre MARCHAL, Sophie LENET, Robert FEKETE, Danièle MIMAUD, Bernard NOTTER, Marie MESSINA, Christian SCHIEBER, Michel DE LA TORRE, Simone MULLER, Denis LIGIBEL, Karine LEMART, Catherine CHEMIN-RIEB, Laurent GRAFF, Muriel WALTER, Daniel HAABY, Dominique HABIG, Maria BUTZ, Marie-Christine GOEPFERT, Jean-Jacques MISSLIN

Excusés : Micheline FOULON, Jeannine SPENLE, Fabienne BEYER, Michel LEOCADIE

Procurations : Madame SPENLE à Monsieur le Maire  
Madame BEYER à Madame LENET  
Monsieur LEOCADIE à Monsieur BARI

Secrétaire de séance : Anne Catherine GASZTYCH – Directrice Générale des Services

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 août 2018

**ADMINISTRATION GENERALE**

2. Location d'un bien – conclusion d'un bail commercial

**FINANCES**

3. Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « Le Moulin Dollfus & Noack »

**AFFAIRES JURIDIQUES**

4. Attribution du Marché de mise en fourrière de véhicules
5. Cours Informatique « Seniors » : Autorisation de signer les conventions de mise à disposition de locaux de l'Ecole Elémentaire Sud et de mise à disposition à durée déterminée de Monsieur BOUDE
6. Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association « Les Copains d'Abord » pour les activités Périscolaires

**AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE**

7. Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 : Autorisation de signer

**AFFAIRES SOCIALES – PERSONNES AGEES**

8. Cours Informatique Seniors – Détermination d'un tarif couple pour les participants extérieurs à Sausheim

**VOIRIE – AFFAIRES FONCIERES**

9. Régularisation d'un alignement rue des Prés

**DIVERS ET COMMUNICATION**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux élus présents ainsi qu'à l'unique mais néanmoins fidèle représentant de la presse.

Il fait part des excusés et des procurations, et, informe ses collègues qu'en ce qui concerne la situation de Monsieur LEOCADIE (retourné vivre à la Réunion, destinataire de courriers AR lui demandant de bien vouloir démissionner de son poste d'élu municipal, auxquels il n'a toujours pas répondu), il demande à ce que soit appliqué le droit local.

Monsieur LEOCADIE sera donc noté comme démissionnaire de son mandat municipal à partir du prochain Conseil Municipal.

Dans un autre registre, Monsieur le Maire ne manque pas d'adresser ses sincères vœux de Joyeux Anniversaire à Messieurs Pierre MARCHAL, Laurent GRAFF et Jean-Jacques MISSLIN.

### **POINT N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 AOUT 2018**

Le Conseil Municipal est invité à approuver le procès-verbal du 27 Août 2018

**Après délibération, le Conseil Municipal du 27 Août 2018 est adopté à l'unanimité**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **POINT N° 2 : LOCATION D'UN BIEN – CONCLUSION D'UN BAIL COMMERCIAL**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 16 octobre 2017, le Conseil Municipal approuvait l'acquisition de la partie commerciale-concessionnaire du garage RUDI sis 4, rue de Mulhouse, en vue d'y installer un commerce de proximité.

La société CARREFOUR PROXIMITE a souhaité rencontrer Monsieur le Maire afin de lui exposer son projet d'ouvrir un CARREFOUR EXPRESS à cet endroit, en lieu et place du PROXI situé dans le bâtiment sis 73, Grand'Rue trop petit et demandant de nombreux travaux de mise aux normes sécurité incendie et accessibilité du local commercial.

Un accord est intervenu avec ladite société pour la location du local sis 4, rue de Mulhouse par le biais d'un bail commercial d'une durée de 9 ans, renouvelable, pour un loyer annuel de 20.000,-€ HT. Un droit d'entrée de 80.000,- € sera également versé à la commune.

Le bail sera conclu directement avec un franchisé, Monsieur GAUDILLIER, représentant la SARL SA2L.

Ladite société, prend à sa charge tous les travaux afférents à l'implantation de ce commerce de proximité.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la conclusion d'un bail commercial avec la Sarl SA2L, représentée par Monsieur GAUDILLIER.

Monsieur le Maire insiste sur une clause qu'il souhaite voir notifier dans le bail ; à savoir, qu'en cas de cessation d'activité, la commune ne sera tenue à aucun dédommagement envers la Société CARREFOUR PROXIMITE ou Monsieur GAUDILLIER, représentant la SARL SA2L.

Il précise que l'option de la construction d'un parking est retenue, privilégiée à la mise en œuvre de logements sociaux, au niveau du terrain adjacent, ce, dès lors que le preneur aura engagé son investissement.

L'enseigne espère une ouverture d'ici la fin de l'année, au plus tard, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Madame GOEPFERT interroge Monsieur le Maire sur les gérants et une ouverture dominicale.

Les personnes qui gèreront ce magasin ne sont pas les mêmes que celles en place au niveau du magasin PROXI, et, le commerce sera ouvert le dimanche.

Madame WALTER s'inquiète d'une réaction de la part des autres commerçants : Monsieur le Maire lui répond qu'à ce jour, il n'y en a eu aucune.

Monsieur SCHIEBER rappelle qu'il y aura lieu d'informer Monsieur GAUDILLIER des mesures prises lors du Tour Alsace et du Marché aux Puces.

Monsieur LIGIBEL s'enquiert du devenir de l'actuel PROXI.

Monsieur le Maire confirme qu'effectivement, la réflexion s'impose, qu'il y a d'ores et déjà deux sollicitations :

- l'une, avec un projet de magasin d'optique,
- la seconde, tendant à l'installation d'un salon de thé.

Il rappelle que dans les deux cas, des investissements lourds seront à effectuer : tant au niveau de l'accessibilité du local, qu'au niveau des différentes mises aux normes.

Monsieur le Maire précise qu'il convient également de s'interroger sur le devenir des logements situés au-dessus du commerce, qui pourraient être confiés à un bailleur social, en vue de leur réhabilitation.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve la conclusion d'un bail commercial avec la Sarl SA2L aux conditions ci-avant énoncées,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous actes y afférents en l'étude de Maître Isaline CAUCHETIEZ, Notaire à KINGERSHEIM.**

## **FINANCES**

### **POINT N° 3 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION « LE MOULIN DOLLFUS & NOACK »**

Monsieur OMEYER expose :

Par lettre en date du 24 janvier 2018, Monsieur Nicolas WITTIG, Agent de Maîtrise Principal à temps complet, mis à disposition de l'ED&N, sollicitait la possibilité de réintégrer un service du Centre Technique Municipal.

Plusieurs motivations d'ordre personnel ont initié sa démarche :

- ✓ La construction de sa maison d'habitation à Staffelfelden,
- ✓ Une possibilité d'œuvrer en vue de son évolution professionnelle (préparation de concours),
- ✓ L'envie d'une mission moins contraignante en matière de présence soirs et week-ends.

Lors de plusieurs entretiens, de nombreuses pistes ont été explorées pour pallier cette situation :

- ✓ La possibilité de mettre à disposition de l'association un agent communal : efficacité de la procédure ? période de formation, d'adaptation ? quel agent ?  
*Pas envisageable*
- ✓ Le recrutement par la commune d'un régisseur de spectacles mis à disposition de l'association : incertitude quant à la longévité de ce poste ? coût ? retour à d'autres missions au niveau de la commune, quasiment impossible. –  
*Non retenu*
- ✓ Le recrutement d'un régisseur de spectacles par l'association : au vu des compétences nécessaires, de l'expérience souhaitée, mais également en prenant en compte les préconisations de l'ARS quant aux répercussions des basses au niveau du logement actuellement occupé par Nicolas WITTIG et sa famille, le coût annuel relatif à cette option serait d'environ **61 000 €** (incluant un coût de 3 000 € annuel pour les astreintes).
- ✓ Appel de l'association à des ressources externes : des intermittents du spectacle. Au vu d'un planning établi par Monsieur IBBA, sur un planning composé de septembre 2018 à décembre 2018 :  
Soit pour 4 mois un coût total de 17 600 €, une estimation annuelle de 39 600 €. A cela sont à rajouter les dépenses liées à l'astreinte annuelle : 3 000 €  
Le coût lié aux prestations diverses, auparavant effectuées par Nicolas WITTIG (entretien matériel sécurité, intendance, sécurité générale etc...) : 8 800 € / an.  
Cette solution nécessiterait un crédit annuel de **51 700 €**

Après avoir longuement débattu de la meilleure option à retenir, et, au vu des arguments de Monsieur IBBA, Directeur et de Madame BRUN, Présidente de l'Association, notamment quant à l'organisation interne de l'équipe, des missions de chacun et surtout des compétences de tous : la suggestion suivante pourrait être retenue :

Opter pour l'appel aux intermittents du spectacle, sur 2 périodes tests :

- De septembre 2018 à décembre 2018, avec un bilan effectué en janvier 2019,
- De janvier 2019 à décembre 2019, avec 2 bilans en juin 2019 et janvier 2020.

Il est à noter que l'année à venir est particulière puisqu'il s'agit du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'ED&N et que tous ont à cœur une programmation riche et originale, à la hauteur de l'évènement.

Par la suite, la structure retrouvera son rythme de croisière habituel.

Cette mise en oeuvre nécessiterait donc le versement, à l'Association le Moulin Dollfus & Noack, d'une aide financière complémentaire de la commune, d'un montant de :

- ✓ **17 230 €** (51 700 € X4/12<sup>ème</sup>), pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 décembre 2018.

L'Association sollicitant pour l'année 2019, une aide de **50 000 €**.

Il est à noter qu'en 2017, le montant des recettes de l'ED&N était de 895 944 €, la subvention communale représentant 39.84 % de ces ressources.

Dans sa séance du 3 septembre 2018, la Municipalité a émis un avis favorable.

Les crédits afférents à cette dépense sont à prélever sur l'article 6574 – Chapitre 011 du Budget Primitif 2018 et suivants.

Monsieur le Maire souhaite relativiser les réactions, au vu des différents montants engagés. Il s'appuie sur des éléments fournis par d'autres salles dans le département (cf tableau joint).

Il rappelle qu'effectivement, à l'époque, il s'emblait cohérent de mettre un personnel communal à la disposition de l'ED&N, aujourd'hui la problématique est différente, et, il se pose notamment la question de la réintégration de cet agent.

Cette procédure, ne sera donc pas reconduite. Pour lui, la renommée de l'ED&N dépasse largement les limites de la commune, ce qui motive parfaitement le soutien qui lui est apporté.

Se référant aux différents budgets dont disposent d'autres salle, Monsieur le Maire observe, que le subventionnement alloué à l'ED&N est en deçà, alors que la renommée de la salle n'est plus à faire.

Les différents intermittents qui seront sollicités, seront rémunérés au vu de la prestation réellement effectuée, et, connaissent d'ores et déjà la structure et l'équipe en place. Cette solution semble la mieux adaptée.

Madame GOEPFERT demande si la participation financière complémentaire a d'ores et déjà été budgétisée, et, si elle sera reconduite d'année en année.

Monsieur le Maire explique que ce montant ne grèvera pas le Budget Primitif de la commune.

Qu'effectivement 50 000 € seront versés en 2019, mais cette somme est calée à la saison particulière qui débute le 6 octobre prochain, et qui marque les 10 ans de l'ED&N.

Par la suite, cette participation financière sera moindre.

Monsieur HABIG pense que c'est là, une bonne opération pour la commune.

Il souhaite connaître le coût salarial de Monsieur WITTIG : celui-ci est de plus de 40 000 €.

Madame WALTER s'interroge sur la possibilité de trouver des intermittents en capacité d'assumer les missions d'un régisseur.

Monsieur le Maire se veut rassurant, c'est bien le cas, rappelant que ces prestataires extérieurs connaissent bien l'équipe de l'ED&N ainsi que la structure.

***Madame Chantal BRUN, Madame Catherine CHEMIN-RIEB, Monsieur Christian SCHIEBER ne prennent pas part au vote.***

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 17 230 € à l'association le Moulin Dollfus et Noack, en complément de celle prélevée sur le Budget Primitif 2018. Un bilan d'activité devant être effectué en janvier 2019,**
- **autorise le versement d'une aide financière de 50 000 € à l'association le Moulin Dollfus et Noack, à prévoir au Budget Primitif 2019 – article 6574 Chapitre 011, un premier bilan d'activité devant être réalisé en juin 2019, et, un second en janvier 2020,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.**

**AFFAIRES JURIDIQUES****POINT N° 4 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MISE EN FOURRIERE DE VEHICULES**

Monsieur le Maire fait part de la consultation d'entreprise par voie de procédure adaptée a été engagée pour la mise en fourrière de véhicules : enlèvement, transport, gardiennage, restitution ou aliénation sur le ban communal.

Après analyse, au vu des qualifications apportées ainsi que son agrément préfectoral (Agrément Préfectoral du candidat conforme à l'article R. 325-24 du code de la route) en cours de validité, la commission des marchés publics a décidé, le 24 août 2018, d'attribuer ces prestations à la société Alsace Dépannage située 2 rue de Saverne à HESINGUE.

Les montants forfaitaires retenus sont les suivants :

PRESTATION	PRIX FORFAITAIRE UNITAIRE € TTC
Enlèvement/Remorquage véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	270,00 €
Enlèvement/Remorquage véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	270,00 €
Enlèvement/Remorquage véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	270,00 €
Enlèvement/Remorquage voitures particulières & camionnettes	220,00 €
Enlèvement/Remorquage autres véhicules immatriculés *	220,00 €
Enlèvement/Remorquage cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	220,00 €
Enlèvement/Remorquage véhicules sinistrés	270,00 €

Le marché est conclu pour une durée de trois (3) ans.

Les bons de commandes pourront être émis jusqu'au dernier jour de la période de validité du contrat.

Les crédits correspondants sont inscrits au Chapitre 011 - Article 6188 de l'exercice budgétaire 2018.

Monsieur le Maire précise que cette mesure vient compléter les procédures engagées pour le Service de Police Municipale ; en l'occurrence la verbalisation électronique, effective, et au moyen de laquelle ce ne sont pas moins de 10 contraventions qui sont délivrées quotidiennement.

Il rappelle que la commune, à l'instar de certaines de ses voisines n'est pas trop impactée par cette problématique de véhicules abandonnés, voire incendiés, puisqu'on en compte une dizaine par année.

Après négociations, c'est la Société ALSACE Dépannage qui a été retenue, répondant également, à l'obligation de disposer de l'agrément préfectoral pour cette prestation.

**Le Conseil Municipal a pris acte de la notification du marché de mise en fourrière de véhicules à la société Alsace Dépannage.**

**POINT N° 5 : COURS INFORMATIQUE « SENIORS » : AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE SUD ET DE MISE A DISPOSITION A DUREE DETERMINEE DE MONSIEUR BOUDE**

Monsieur FEKETE inviter le Conseil Municipal est invité à autoriser la mise à disposition de la salle informatique, des sanitaires et du couloir de l'école élémentaire SUD pour l'organisation des cours d'informatique SENIORS.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Le Conseil Municipal est, également, invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, avec le Groupement d'Employeur Alsace Sport Loisirs Animation (GESPLA), du salarié Monsieur Jean-Claude BOUDE pour une durée déterminée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Monsieur Jean-Claude BOUDE sera chargé de donner les cours, pour la période de début octobre 2018 à fin septembre 2019, les mercredi, hors vacances scolaires, de 13h15 à 15h15 et de 15h30 à 17H30.

Monsieur FEKETE précise qu'à ce jour, 17 inscrits sont comptabilisés, dont quelques personnes extérieures, au vu des places disponibles qui restaient.

Il relève la satisfaction de tous au regard de l'enseignement délivré par Monsieur BOUDE, très apprécié. Ce dernier dispensant 60h de cours.

Monsieur FEKETE suggère de réfléchir à l'abaissement de l'âge des personnes ciblées par ces cours.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **autorise la mise à disposition de la salle informatique de l'école élémentaire SUD pour l'organisation des cours d'informatique SENIORS,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du salarié Monsieur BOUDE pour une durée déterminée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.**

**POINT N° 6 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A L'ASSOCIATION « LES COPAINS D'ABORD » POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Monsieur le Maire expose que l'association « Les Copains d'Abord » organise des activités périscolaires, accueils de loisirs, stages, sports de proximité et atouts loisirs sur le territoire de la commune.

A cet effet, le Conseil Municipal est invité à donner un accord de principe pour l'utilisation de locaux communaux permettant à l'association de réaliser ses activités pendant et hors période scolaire.

Les locaux mis à disposition sont les suivants :

- La salle de gymnastique spécialisée
- Les salles 1 et 2 + le Dojo du complexe sportif **selon disponibilité**

- Le plateau sportif
- Le bâtiment annexe de la Résidence pour Personnes Agées du Soleil

Sont compris les vestiaires, les sanitaires, les couloirs.

Cette mise à disposition pour l'année scolaire 2018-2019, de septembre 2018 à août 2019, est conclue à titre gratuit.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.**

### **AFFAIRE SCOLAIRE - JEUNESSE**

#### **POINT N° 7 : RENOUELEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018-2021 : AUTORISATION DE SIGNER**

Madame DUDA informe que depuis quelques années, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) soutient financièrement la réalisation d'actions, pour l'enfance et la jeunesse, par le biais d'une convention partenariale appelée Contrat Enfance-Jeunesse.

Ce contrat est arrivé à terme le 31/12/2017. Le nouveau contrat s'inscrit dans la continuité et sa signature devrait intervenir impérativement avant le 31/12/2018 selon les prescriptions de la CAF.

Mulhouse Alsace Agglomération et le Syndicat de Communes de l'Île Napoléon interviennent au côté de l'association Les Copains d'Abord pour mettre en œuvre les activités périscolaires, extra-scolaires, centres aérés, petites vacances, Fête du Sport.

En ce qui concerne plus particulièrement la commune, la CAF encourage, à hauteur de 1.000,- € par an, les initiatives du Conseil Municipal des Jeunes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance-Jeunesse.

Monsieur le Maire, non sans humour, accepte bien volontiers cette manne car, précise-t-il la commune n'est pas inondée de subventions.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame DUDA, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **valide la reconduction du Contrat Enfance- Jeunesse,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.**

### **AFFAIRES SOCIALES – PERSONNES AGEES**

#### **POINT N° 8 : COURS INFORMATIQUES SENIORS – DETERMINATION D'UN TARIF COUPLE POUR LES PARTICIPANTS EXTERIEURS A SAUSHEIM**

Monsieur FEKETE expose :

Le 27 octobre 2014 le Conseil Municipal validait les tarifs annuels, appliqués dans le cadre des cours d'informatique dispensés aux seniors de 65 ans et plus, soit :

- 50 € pour une personne seule, habitant Sausheim,

- 80 € pour un couple, habitant Sausheim,
- 100 € pour une personne extérieure de la commune.

Afin de répondre à la demande et compléter cette grille tarifaire, il y a lieu de fixer un nouveau tarif :

- couple pour les personnes extérieures à Sausheim

sachant que, pour ces dernières, les inscriptions ne sont acceptées, qu'en fonction des places disponibles. La priorité restant aux sausheimois.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer cette prestation à 150 €.

Monsieur le Maire souhaite connaître le coût réel de cette opération.

Monsieur FEKETE explique que celle-ci n'est pas équilibrée, et, que l'on se situe plus sur un rapport de 30/70 voire 40/60.

Mais ce service est un réel plus pour les seniors qui voient de plus en plus, leurs retraites impactées.

Il souhaite d'ailleurs pouvoir d'ici quelques temps proposer un autre accompagnement, d'autres services aux seniors de la commune.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve l'application du tarif de 150 € pour tout couple extérieur à Sausheim, désireux de suivre des cours d'informatique pour seniors.**

## **VOIRIE – AFFAIRES FONCIERES**

### **POINT N° 9 : REGULARISATION D'UN ALIGNEMENT RUE DES PRES**

Monsieur BARI invite le Conseil Municipal est invité à approuver l'acquisition d'une emprise foncière incluse dans la rue des Prés et relevant de la propriété de Madame Sarah LENTZ et Monsieur Bastien VERRIER demeurant 7, rue des Prés à (68390) SAUSHEIM.

Au regard du projet de morcellement effectué par le cabinet de géomètres experts AGE CLOG NUNINGER PREVOST/HABERER de MULHOUSE, les emprises comprises dans la voirie représentent une superficie :

- De 0 are 31 à prélever sur le terrain cadastré section 4 parcelle 257/81,
- De 0 are 09 à prélever sur le terrain cadastré section 4 parcelle 259/81.

Un accord est intervenu avec les propriétaires pour une acquisition au prix de 3.000,- € l'are, soit pour une superficie de 0 are 40, une valeur globale de 1.200,- €.

Considérant que ces emprises répondent aux critères d'appartenance au domaine public (comprises dans la rue des Prés), il est proposé, après leur acquisition, de solliciter le classement de ces parcelles dans le domaine public. Ce classement peut être dispensé d'enquête publique préalable dans la mesure où il n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Les crédits sont à prélever du budget primitif 2018 – chapitre 21 – article 2112.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve l'acquisition de ces terrains aux conditions définies ci-avant,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents usuels à intervenir en l'étude de Maître Fabienne GROSS-GAESSLER, Notaire à SAINT-LOUIS chargée de la rédaction de l'acte authentique,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter le classement des parcelles incluses dans la voirie, dans le domaine public communal.

### **DIVERS ET COMMUNICATION**

Monsieur le Maire fait part de la date du prochain Conseil Municipal, le lundi 12 novembre 2018 à 19h30, puis donne la parole à Madame BRUN pour l'agenda.

### **AGENDA**

<b>Date</b>	<b>Horaire</b>	<b>Lieu</b>	<b>Manifestation</b>
Mardi 2 octobre	19h00	Hall de l'ED&N	Spectacle « chansons poétiques » par la Compagnie « Vent en Poupe » gratuit sur inscription (à partir de 6 ans)
Samedi 6 au lundi 8 octobre	15 h 10 h - 18 h	Salle de GYM	Inauguration exposition fruitière par les Arboriculteurs
Samedi 6 octobre	20 h 30	ED&N	Concert de Manu DIBANGO qui ouvre la saison des 10 ans comme en 2008 Invitations transmises au CM + amicale personnel +associations des commerçants de Sausheim
Mercredi 10 octobre	19 h	M.D.A.	Remise des récompenses pour le concours des Maisons fleuries

Mercredi 10 octobre	20 h	ED&N	Humoriste Jeanfi JANSSENS
Jeudi 11 octobre	18 h	Mairie	Installation du nouveau conseil municipal des jeunes
Vendredi 12 octobre	18 h	Médiathèque	Vernissage de l'exposition « Brillante Abstraction » par Mireille HOTTINGER ; expo du 1 <sup>er</sup> au 26 octobre Artiste sausheimoise membre de l'Académie Européenne des Arts ; art abstrait mélangeant peinture et résine. <i>Invitation sur table</i>
Samedi 13 octobre	20 h	ED&N	Soirée paëlla des Donneurs de sang inscription avant le 8 octobre
Dimanche 14 octobre	17 h	Eglise	Concert d'orgue « Du Sacré au Profane » avec l'ensemble Vocal Orphéon de Cernay et Véronique Weber à l'orgue
Mercredi 17 octobre	20 h	ED&N	Concert de VITAA, chanteuse lancée par DIAM'S, née à Mulhouse
Jeudi 18 octobre	18 h - 19 h	Médiathèque	Causerie par les Incroyables Comestibles sur le thème : « découverte de plantes sauvages locales et leur utilisation »
Vendredi 19 octobre	19 h	Maison des Associations	AG de l'OMSAP
Samedi 27 octobre & dimanche 28 octobre	20 h 30 15 h	ED&N	40 <sup>ème</sup> DIAPORAMA du Photo-Club

Samedi 3 novembre	20 h	ED&N	Comédie musicale MONT TRESOR
Jeudi 8 novembre	20 h	ED&N	Humoriste ISSA DOUMBIA
Vendredi 9 novembre Samedi 10 novembre Dimanche 11 novembre	20 h 20 h 14 h 30	ED&N	Théâtre alsacien « Rennerei im Spital »
Dimanche 11 novembre	10 h	EGLISE	Office religieux pour la commémoration du centenaire de la fin de la 1 <sup>ère</sup> guerre mondiale suivi de la cérémonie aux Monuments aux morts
Lundi 12 novembre	19 h 30	Mairie	Conseil municipal

- Monsieur le Maire souhaite revenir sur la situation du Bureau de Poste, dont la fermeture est annoncée et motivée par une diminution importante du courrier ainsi que par la mise en œuvre d'une grande restructuration.

Dans leur réorganisation, les services de la Poste souhaitent trouver des Points Relais sur la commune pouvant notamment proposer une amplitude plus grande au niveau des horaires d'ouverture.

Il insiste sur un point essentiel, cette décision est complètement unilatérale, contrairement aux allégations de certains postiers qui prétendent que « la Mairie est à l'origine de cette fermeture »

Monsieur le Maire fait part du courrier adressé aux instances postales leur demandant un certain nombre de précisions, ainsi que le planning des transferts internes et externes qui vont s'opérer.

Une réponse, par le biais d'une conversation téléphonique a été faite : le bureau de poste de Sausheim fonctionnera jusqu'au 31 décembre 2018. Des points-relais devraient assurer la continuité, pour certaines opérations.

La Poste transmettra un communiqué de presse, qui pourra être diffusé à l'ensemble des habitants (En Direct).

En parallèle, une nouvelle plateforme située au Parc des Collines devrait entrer en fonction en mars 2019.

C'est là, le seul retour qui sera effectué par les services de la Poste à la lettre qui leur a été adressée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire évoque également l'attitude de la Poste face aux travaux de réhabilitation entrepris par la commune au niveau du bâtiment : en effet, après avoir exigé des travaux supplémentaires occasionnant des plus-values (vitres sécurisées, portes blindées etc...), la fermeture du bureau est annoncée.

L'une des options serait qu'un Point-Relais soit tenu par l'enseigne CARREFOUR dans le nouveau commerce qui va s'implanter. Pour toutes les opérations qui ne seront pas effectuées par les Points-Relais, il sera nécessaire de se rendre à Illzach.

A Baldersheim, le Bureau de Poste a également fermé ses portes et ce sont les services municipaux qui reprennent les prestations : mais est-ce de la compétence d'une commune ?

Monsieur OMEYER se dit outré, des services publics sont entrain de s'orienter vers des services divers et diversifiés. Il regrette la position adoptée par la Poste, car Sausheim compte une importante population âgée qui n'aura pas la possibilité de se déplacer, de ce fait, se retrouvera contrainte ce qui n'est absolument pas normal.

Monsieur le Maire estime qu'au vu de la situation, la commune est en droit d'obtenir davantage de précisions. Il déplore cette nouvelle forme de matraquage envers les personnes âgées, et rappelle qu'à ce jour, les missions dévolues aux Points-Relais n'ont pas été clairement exprimées.

Madame CHEMIN relève l'incohérence de leur démarche, d'une part la privation pour les personnes âgées d'un bureau de poste et des services y afférent, d'autre part la création d'un service payant préservant le contact avec les personnes âgées...

Monsieur FEKETE évoque les difficultés de stationnement aux abords du Bureau de Poste à Illzach.

Madame GOEPFERT approuve l'importance de confirmer aux Sausheimois que la Mairie n'est en rien responsable de la fermeture du Bureau de Poste.

Monsieur MARCHAL revient sur leurs exigences formulées dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment.

Monsieur MISSLIN s'inquiète du devenir du bâtiment.

Monsieur le Maire reste confiant, une fois le bâtiment réhabilité, des solutions seront trouvées.

- Monsieur HABIG, en égard au déménagement de Monsieur WITTIG suite à sa réintégration au CTM s'interroge sur le devenir du logement de fonction.

Une deuxième étude acoustique a été entreprise par le Bureau d'Etudes SPECTRA qui viendra présenter les conclusions de son rapport le 5 octobre prochain : si les nuisances acoustiques inhérentes aux basses ne sont pas trop importantes, le logement pourrait être loué, ce, dans le cadre d'astreintes.

Il pourrait également être transformé, pour partie, en bureaux.

L'ordre du jour de la séance ayant été épuisé, et, plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h45.



Le Maire

Daniel BUX